



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUДИER LE/LA

PR 62-2021

Demande de crédit de CHF 316'216.40 (TTC) pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS « Région de Nyon » jusqu'à fin juin 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie par visio-conférence le 21 janvier 2021 afin d'étudier l'objet cité en titre. Mme Chantal Landeiro et M. Pierre Graber, membres du Comité de direction, Mme Sarah Tavakoli, chargée de projets en mobilité et M. Boris Mury, secrétaire général de Région de Nyon, ont répondu à nos questions et nous les remercions de leur disponibilité.

Historique

Le réseau VLS « Vélos en libre-service » a débuté il y a une dizaine d'années. Sous l'égide du Conseil régional d'alors, les communes de Nyon, Rolle, Gland, Prangins et Eysins ont cherché des localisations potentielles de stations afin de créer une offre suffisamment intéressante pour attirer des pendulaires.

Reliant les gares aux sites d'entreprises, ce réseau n'a cessé de s'agrandir incluant maintenant les communes de Founex, Mies et Coppet.

Afin de mettre en œuvre l'extension de cette offre VLS qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de transport multimodal, un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics a été lancé en 2016 afin de trouver le partenaire adéquat pour assurer le bon fonctionnement de ce réseau et son développement.

Suite au choix de Région de Nyon d'attribuer le mandat à Publibike, le concurrent non retenu a fait recours contre cette décision contraignant Région de Nyon à subir quatre ans de procédures juridiques aussi bien au niveau cantonal que fédéral. Ajoutons à ceci la démission en bloc de la Direction de Publibike suite au scandale CarPostal qui a encore ralenti le processus de mise en œuvre.

Les membres de la commission ont pu se rendre compte des efforts fournis par le Secrétariat et le CODIR de Région de Nyon pour maintenir ce projet à flot et qui a failli ne pas se réaliser suite à tous ces événements.

Contexte actuel

Le retrait de la commune de Prangins de Région de Nyon a occasionné la suppression d'une station VLS sur son territoire. Actuellement, sept communes bénéficient d'une ou plusieurs stations. La ville de Divonne quitte également notre réseau pour rejoindre celui du Pays de Gex. Le Codir a décidé, pour des raisons bien compréhensibles, que le réseau ne pourra désormais se développer que sur des communes membres de Région de Nyon.

Les vélos en libre-service font maintenant partie intégrante du mobilier urbain. Ce réseau régional est précurseur, en effet, s'il existe maintenant de nombreux réseaux de VLS dans les villes en Suisse, celui de Région de Nyon est le seul à être qualifié de **réseau régional**. La densification et le dynamisme de la région sont certainement la raison de son succès et du nombre grandissant d'utilisateurs.

La commission est unanime à soutenir ce réseau comme l'un des moyens de transport multimodal par ailleurs écologique et silencieux. Sans oublier l'offre supplémentaire que cela représente pour les touristes privilégiant ce mode de transport pour découvrir la région.

Convention - Partenariat

Le contrat de concession conclu avec PubliBike prévoit de développer le nombre de stations jusqu'à 50 d'ici juin 2022 (actuellement 25 stations, 38 à 40 d'ici fin 2021). Chaque commune, moyennant une participation financière de sa part, peut demander l'implantation d'une station sur son territoire, toutefois, les frais d'investissement et de gestion du réseau étant à la charge de PubliBike, c'est à cette dernière qu'il appartient d'y répondre en tenant compte, entre autre, de la fréquentation prévisible du site.

Quant à l'entretien régulier des vélos mécaniques et électriques du réseau, la commission apprécie l'implication de Pro-Jet comme partenaire de l'exploitation. Cette association qui permet l'insertion de jeunes de 15 à 25 ans dans le monde du travail est un aspect social important pour notre région.

Enjeux

Comme le constate les membres de la commission, cette demande de crédit sert à développer et pérenniser cette offre de VLS dont l'extension vient réellement de démarrer après moultes péripéties et qui s'inscrit pleinement dans une stratégie de service public qui touche plusieurs domaines comme le transport public, l'écologie, le tourisme, le social et la santé. Les membres de la commission, à l'unanimité, adhèrent donc à ce soutien financier au fonctionnement du réseau « Région de Nyon » pour la période 2021-2025.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 62-2021 présenté par le Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 316'216.40 (TTC) en faveur du soutien au fonctionnement du réseau VLS « Région de Nyon », soit CHF 70'270.30 par année pour la période 2021-2024 et de CHF 35'135.20 pour le premier semestre 2025,
2. d'imputer annuellement le montant de CHF 70'270.30 (TTC) pour la période 2021-2024 sur le compte de fonctionnement 180.3651,

3. d'imputer le montant de CHF 35'135.20 (TTC) en 2025 sur le compte de fonctionnement 180.3651.

Nyon, le 25 janvier 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Evelyne Vogel, rapporteur	Signature
Trélex	
Marinella Page	Signature
Bursins	
Georges Rochat	Signature
Eysins	
Martial Besson	Signature
Vinzel	
Pierre Bernet	« Excusé »
Crassier	